



LE CENTRE  
> D'ETUDES  
OLYMPIQUES



# Elections des présidents du Comité International Olympique

Candidats et résultats

24.03.2017

## > CONTENT

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>1. Demetrius Vikelas (GRE), 1894-1896</b>	<b>4</b>
<b>2. Pierre de Coubertin (FRA), 1896-1925</b>	<b>4</b>
<b>3. Henri de Baillet-Latour (BEL), 1925-1942</b>	<b>5</b>
<b>4. J. Sigfrid Edström (SWE), 1946-1952</b>	<b>7</b>
<b>5. Avery Brundage (USA), 1952-1972</b>	<b>7</b>
<b>6. Lord Killanin (IRL), 1972-1980</b>	<b>8</b>
<b>7. Juan Antonio Samaranch (ESP), 1980-2001</b>	<b>9</b>
<b>8. Jacques Rogge (BEL), 2001-2013</b>	<b>10</b>
<b>9. Thomas Bach (GER), depuis septembre 2013</b>	<b>11</b>
<b>Sources</b>	<b>12</b>
<b>Crédits</b>	<b>13</b>

## > AVANT-PROPOS

Ce document porte sur l'élection des présidents du Comité International Olympique (CIO). Les élections sont présentées dans l'ordre chronologique, à commencer par celle de Demetrius Vikelas en 1894.

Les dates, lieux, candidats, décomptes des voix, résultats, durées des mandats et changements apportés au règlement sont indiqués le cas échéant.

Pour faciliter la lecture de ce document, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les procès-verbaux des Sessions du CIO sont les principales sources d'information (certains ne sont disponibles qu'en français). Lorsque les procès-verbaux n'ont pu nous fournir les informations nécessaires, d'autres sources ont été utilisées. Elles sont mentionnées en conséquence.
- Le terme "candidat" n'a pas été officiellement utilisé lors des premières élections.
- Les résultats et la procédure de vote ne sont pas disponibles pour toutes les élections.

## 1. DEMETRIUS VIKELAS (GRE), 1894-1896

1894 : PARIS, QUELQUES JOURS APRES LA FIN DU 1<sup>ER</sup>  
CONGRES OLYMPIQUE<sup>1 2</sup>

- Candidat : M. Demetrius Vikelas.
- M. Demetrius Vikelas est choisi comme président lors d'une réunion organisée après le Congrès à laquelle assistent le baron Pierre de Coubertin, M. William Milligan Sloane et M. Ernest Callot.

> **Résultat : M. Demetrius Vikelas est élu président.**

- Durée du mandat : Non spécifiée.
- Remarque : Il est prévu à l'origine que le président du CIO soit originaire du pays où l'édition suivante des Jeux Olympiques doit avoir lieu. M. Demetrius Vikelas est le seul Grec parmi les membres du CIO lorsqu'Athènes est élue ville hôte des Jeux de la I<sup>e</sup> Olympiade.

## 2. PIERRE DE COUBERTIN (FRA), 1896-1925

1896 : 2<sup>E</sup> SESSION DU CIO, ATHENES, 10 AVRIL 1896<sup>3</sup>

- Candidat : Le baron Pierre de Coubertin.
- Décompte des voix : Le nombre de voix obtenues n'est pas communiqué.
- Remarque : Le vote a lieu uniquement pour confirmer la décision prise par le Congrès de Paris que la présidence du Comité International appartient au pays dans lequel seront célébrés les prochains Jeux Olympiques.

> **Résultat : Le baron Pierre de Coubertin est élu président.**

- Durée du mandat : Non spécifiée.

1901 : PARIS, QUELQUES JOURS AVANT LA SESSION DE  
MAI<sup>4, 5</sup>

- Candidats : M. William Milligan Sloane et le baron Pierre de Coubertin.
- M. William Milligan Sloane se voit proposer la présidence du CIO, mais il la refuse. Il suggère de la confier à vie à Pierre de Coubertin. Ce dernier décline l'offre, mais accepte un mandat de 10 ans (*note la durée est non spécifiée dans le document original voir note 4*).
- Résultat : Le baron Pierre de Coubertin est réélu président.
- Durée du mandat : 10 ans.

<sup>1</sup> 1894-1994 – *Un siècle de Comité International Olympique – L'Idée – Les Présidents – L'Œuvre*, Lausanne : CIO, 1994, Volume 1, p. 62.

<sup>2</sup> Pierre de Coubertin, *Textes choisis*, tome II – Olympisme, Lausanne : CIO, 2000, p. 196.

<sup>3</sup> Procès-verbal de la 2e Session du CIO, Athènes, 4-14 avril 1896.

<sup>4</sup> 1894-1994 – *Un siècle de Comité International Olympique – L'Idée – Les Présidents – L'Œuvre*, Lausanne : CIO, 1994, Volume 1, p. 88.

<sup>5</sup> Pierre de Coubertin, *Textes choisis*, tome II – Olympisme, Lausanne : CIO, 2000, p. 196.

- Changement : À partir de cette date, l'idée selon laquelle le président du CIO doit être originaire du pays accueillant l'édition suivante des Jeux Olympiques est abandonnée.

1907 : 10<sup>E</sup> SESSION DU CIO, LA HAYE, 23 MAI 1907<sup>6</sup>

- Candidat : Le baron Pierre de Coubertin.
- Décompte des voix : Le nombre de voix obtenues n'est pas communiqué.

> Résultat : Le baron Pierre de Coubertin est réélu président.

- Durée du mandat : 10 ans.
- Remarque : La raison de la tenue de cette élection en plein mandat n'est pas expliquée.

1916-1917 : TRANSFERT TEMPORAIRE DES FONCTIONS DE  
PRESIDENT DE PIERRE DE COUBERTIN<sup>7</sup>

- Durant la Première Guerre mondiale, le baron Pierre de Coubertin se met au service de la France et décide que le baron Godefroy de Blonay occupera la fonction de président par intérim. Cependant le baron Pierre de Coubertin conserve le titre de président.

FEVRIER 1917 : PAR COURRIER<sup>8</sup>

- Candidat : Le baron Pierre de Coubertin.
- Le président par intérim, le baron Godefroy de Blonay, écrit aux membres du CIO pour leur demander de réélire le baron de Coubertin pour dix ans.

> Résultat : Le baron Pierre de Coubertin est réélu président.

- Durée du mandat : 10 ans.

### 3. HENRI DE BAILLET-LATOURE (BEL), 1925-1942

1925 : 24<sup>E</sup> SESSION DU CIO, PRAGUE, 28 MAI 1925<sup>9</sup>

- Candidats : Le comte Henri de Baillet-Latour, le baron Godefroy de Blonay, le comte Justinien de Clary et le marquis Melchior de Polignac.
- Décompte des voix :

<sup>6</sup> Rapport sur la 10<sup>e</sup> Session du CIO, La Haye, 23 mai 1907 (en français uniquement).

<sup>7</sup> 1894-1994 – Un siècle de Comité International Olympique – L'Idée – Les Présidents – L'Œuvre, Lausanne : CIO, 1994, Volume 1, pp. 136-139.

<sup>8</sup> 1894-1994 – Un siècle de Comité International Olympique – L'Idée – Les Présidents – L'Œuvre, Lausanne : CIO, 1994, Volume 1, pp. 136-139.

<sup>9</sup> Procès-verbal de la 24<sup>e</sup> Session du CIO, Prague, 26-28 mai 1925 (en français uniquement).

RÉSULTATS DU VOTE	1 <sup>ER</sup> TOUR	2 <sup>E</sup> TOUR
Comte H. de Baillet-Latour	17 voix	19 voix
Baron P. de Coubertin	11 voix	1 voix
Baron G. de Blonay	6 voix	6 voix
Comte J. de Clary	4 voix	1 voix
Marquis M. de Polignac	1 voix	-

> **Résultat : Le comte Henri de Baillet-Latour est élu président.**

- Durée du mandat : 8 ans.
- Changement : Le président est élu pour huit ans conformément à la Règle 4 de la Charte olympique alors en vigueur : "*Le CIO désigne son Président qui est élu pour huit ans et rééligible.*"<sup>10</sup>
- Remarque : Le baron Pierre de Coubertin décide de quitter sa fonction avant la fin de son mandat. Bien qu'il refuse de rester président du CIO, des membres du CIO votent néanmoins pour lui.

1933 : 30<sup>E</sup> SESSION DU CIO, VIENNE, 7 JUIN 1933<sup>11</sup>

- Candidats : Le comte Henri de Baillet-Latour et le baron Godefroy de Blonay.
- Décompte des voix :

RÉSULTATS DU VOTE	1 <sup>ER</sup> TOUR
Comte H. de Baillet-Latour	48 voix
Baron G. de Blonay	1 voix

> **Résultat : Le comte Henri de Baillet-Latour est réélu président.**

- Durée du mandat : 8 ans.

1941 : DEUXIEME GUERRE MONDIALE

- Il n'y a pas d'élection présidentielle en 1941. Le comte Henri de Baillet-Latour demeure président. Les activités du CIO se limitent à une correspondance de base entre le président, le vice-président et les membres<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> *Charte olympique*, 1924, Administration, n° 4, p. 5 (en français uniquement).

<sup>11</sup> *Procès-verbal de la 30<sup>e</sup> Session du CIO*, Vienne, 7-9 juin 1933 (en français uniquement).

<sup>12</sup> *1894-1994 – Un siècle de Comité International Olympique – L'Idée – Les Présidents – L'Œuvre*, Lausanne : CIO, 1994, Volume 2, p. 15.

## 4. J. SIGFRID EDSTRÖM (SWE), 1946-1952

6 JANVIER 1942 : DECES DU PRESIDENT DU CIO, LE  
COMTE HENRI DE BAILLET-LATOIR

- En tant que vice-président, M. Sigfrid Edström prend les rênes du Comité International Olympique. Conformément à la Section II, Règle 7 de la Charte olympique alors en vigueur, il conserve son titre de vice-président entre 1942 et son élection en 1946.

*"La Commission exécutive désigne parmi ses membres le vice-président du CIO, qui remplace de droit le président du Comité en cas d'empêchement, de démission ou de décès."*<sup>13</sup>.

1946 : 40<sup>E</sup> SESSION DU CIO, LAUSANNE, 4 SEPTEMBRE  
1946<sup>14</sup>

- Candidat : M. Sigfrid Edström.
- Élection par acclamation.

> Résultat : M. Sigfrid Edström est élu président.

- Durée du mandat : 8 ans.

## 5. AVERY BRUNDAGE (USA), 1952- 1972

1952 : 47<sup>E</sup> SESSION DU CIO, HELSINKI, 16 JUILLET 1952<sup>15</sup>

- Candidats : M. Avery Brundage et Lord David George Burghley.
- Décompte des voix :

RÉSULTATS DU VOTE	1 <sup>ER</sup> TOUR
M. Avery Brundage	30 voix
Lord David George Burghley	17 voix

> Résultat : M. Avery Brundage est élu président.

- Durée du mandat : 8 ans.
- Remarque : M. Sigfrid Edström décide de démissionner avant la fin de son mandat en raison de son "grand âge"<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> Charte olympique, 1938, Section II, n° 7, p. 4.

<sup>14</sup> Procès-verbal de la 40<sup>e</sup> Session du CIO, Lausanne, 3-6 septembre 1946 (en français uniquement).

<sup>15</sup> Procès-verbal de la 47<sup>e</sup> Session du CIO, Helsinki, 16-18 juillet 1952.

1960 : 57<sup>E</sup> SESSION DU CIO, ROME, 24 AOUT 1960<sup>17</sup>

- Candidat : M. Avery Brundage.
- Élection par acclamation (motion déposée par Lord David George Burghley, marquis d'Exeter).

> **Résultat : M. Avery Brundage est réélu président.**

- Durée du mandat : 4 ans.

1964 : 62<sup>E</sup> SESSION DU CIO, TOKYO, 7 OCTOBRE 1964<sup>18</sup>

- Candidats : M. Avery Brundage et Lord David George Burghley, marquis d'Exeter.
- Décompte des voix : M. Avery Brundage est élu à l'unanimité.

> **Résultat : M. Avery Brundage est réélu président.**

- Durée du mandat : 4 ans.
- Changement : Le président est rééligible pour une période de quatre ans conformément à la Règle 12 de la Charte olympique alors en vigueur :

*"Le président, choisi parmi les membres du Comité International Olympique, est élu par celui-ci pour une période de huit ans. Il est rééligible pour une période de quatre ans."<sup>19</sup>*

1968 : 67<sup>E</sup> SESSION DU CIO, MEXICO, 10 OCTOBRE 1968<sup>20</sup>

- Candidats : M. Avery Brundage et le comte Jean de Beaumont.
- Décompte des voix : M. Avery Brundage est élu à l'unanimité.

> **Résultat : M. Avery Brundage est réélu président.**

- Durée du mandat : 4 ans.

## 6. LORD KILLANIN (IRL), 1972-1980

1972 : 73<sup>E</sup> SESSION DU CIO, MUNICH, 21 AOUT 1972<sup>21</sup>

- Candidats : Lord Killanin et le comte Jean de Beaumont.
- Décompte des voix<sup>22</sup> :

RÉSULTATS DU VOTE	1 <sup>ER</sup> TOUR
Lord Killanin	39 voix
Comte Jean de Beaumont	29 voix

<sup>16</sup> J. Sigfrid Edström, "Dernier discours présidentiel", *Bulletin du Comité International Olympique*, novembre 1952, n° 36, p. 22.

<sup>17</sup> Procès-verbal de la 57<sup>e</sup> Session du CIO, Rome, 22-24 août 1960.

<sup>18</sup> Procès-verbal de la 62<sup>e</sup> Session du CIO, Tokyo, 6-8 octobre 1964.

<sup>19</sup> Charte olympique, 1962, Règle 12, p. 14.

<sup>20</sup> Procès-verbal de la 67<sup>e</sup> Session du CIO, Mexico, 7-11 octobre 1968.

<sup>21</sup> Procès-verbal de la 73<sup>e</sup> Session du CIO, Munich, 21-24 août & 5 septembre 1972.

<sup>22</sup> D'après Alain Lunzenfichter, 2016, non publié



> Résultat : Lord Killanin est élu président.

- Durée du mandat : 8 ans.

## 7. JUAN ANTONIO SAMARANCH (ESP), 1980-2001

1980 : 83<sup>E</sup> SESSION DU CIO, MOSCOU, 16 JUILLET 1980<sup>23</sup>

- Candidats : M. Willi Daume, Me Marc Hodler, M. Juan Antonio Samaranch, M. James Worrall.
- Décompte des voix<sup>24</sup> :

RÉSULTATS DU VOTE	1 <sup>ER</sup> TOUR
M. Juan Antonio Samaranch	44 voix
Me Marc Hodler	23 voix
M. James Worrall	6 voix
M. Willi Daume	5 voix

> Résultat : M. Juan Antonio Samaranch est élu président.

- Durée du mandat : 8 ans.

1989 : 95<sup>E</sup> SESSION DU CIO, PORTO RICO, 31 AOUT 1989<sup>25, 26</sup>

- Candidat : S.E. M. Juan Antonio Samaranch.
- Élection par acclamation.

> Résultat : S.E. M. Juan Antonio Samaranch est réélu président.

- Durée du mandat : 4 ans.
- Changement : Le président est élu par la Session au cours de la deuxième année de l'Olympiade.

1993 : 101<sup>E</sup> SESSION DU CIO, MONACO, 23 SEPTEMBRE  
1993<sup>27, 28</sup>

- Candidat : S.E. M. Juan Antonio Samaranch.
- Élection par acclamation.

<sup>23</sup> Procès-verbal de la 83<sup>e</sup> Session du CIO, Moscou, 15 juillet – 3 août 1980.

<sup>24</sup> D'après Alain Lunzenfichter, 2016, non publié

<sup>25</sup> Procès-verbal de la 95<sup>e</sup> Session du CIO, Porto Rico, 30 août – 1<sup>er</sup> septembre 1989.

<sup>26</sup> "95<sup>e</sup> Session du CIO, *Revue olympique*, août 1989, n° 262, p. 369.

<sup>27</sup> Procès-verbal de la 101<sup>e</sup> Session du CIO, Monaco, 21-24 septembre 1993.

<sup>28</sup> "Programme de la 101<sup>e</sup> Session", *Revue olympique*, septembre 1993, n° 311, pp. 350-351.

> Résultat : S.E. M. Juan Antonio Samaranch est réélu président.

- Durée du mandat : 4 ans.

1997 : 106<sup>E</sup> SESSION DU CIO, LAUSANNE, 6 SEPTEMBRE  
1997<sup>29, 30</sup>

- Candidat : S.E. M. Juan Antonio Samaranch.
- Élection par acclamation.

> Résultat : S.E. M. Juan Antonio Samaranch est réélu président.

- Durée du mandat : 4 ans.
- Changement : Les membres du CIO originaires du même pays qu'un candidat ne peuvent voter. En application de la Règle 20 de la Charte olympique alors en vigueur :

*"Tout membre ainsi élu doit s'abstenir de prendre part à un vote dans les circonstances suivantes : [...] lorsque le vote porte sur l'élection, à un poste quelconque de la Commission exécutive ou à toute autre fonction, d'un candidat ressortissant du même pays que ce membre."<sup>31</sup>*

## 8. JACQUES ROGGE (BEL), 2001-2013

2001 : 112<sup>E</sup> SESSION DU CIO, MOSCOU, 16 JUILLET 2001<sup>32</sup>

- Candidats : Dr Jacques Rogge, M. Un Yong Kim, M. Richard Pound, M. Pál Schmitt et Mme Anita L. DeFrantz.
- Décompte des voix :

RÉSULTATS DU VOTE	1 <sup>ER</sup> TOUR	2 <sup>E</sup> TOUR
Dr Jacques Rogge	46 voix	59 voix
M. Un Yong Kim	21 voix	23 voix
M. Richard Pound	20 voix	22 voix
M. Pál Schmitt	11 voix	6 voix
Mme Anita DeFrantz	9 voix	-

> Résultat : Le Dr Jacques Rogge est élu président.

- Durée du mandat : 8 ans.

<sup>29</sup> Procès-verbal de la 106<sup>e</sup> Session du CIO, Lausanne, 3-5 septembre 1997.

<sup>30</sup> "One O Six", Lausanne : CIO, 1997, p. 3 (numéro unique paru à l'occasion de la 106<sup>e</sup> Session du CIO à Lausanne, du 2 au 6 septembre 1997).

<sup>31</sup> Charte olympique, 1997, Règle 20, alinéa 1.3, p. 28

<sup>32</sup> Procès-verbal de la 112<sup>e</sup> Session du CIO, Moscou, 13-16 juillet 2001.

- Changement : Conformément à la Règle 24 de la Charte olympique en vigueur à l'époque, le président peut être réélu une seule fois :

*"Le CIO élit, au scrutin secret, un président parmi ses membres pour une période de huit ans, renouvelable une seule fois pour quatre ans. [...]"<sup>33</sup>.*

2009 : 121<sup>E</sup> SESSION DU CIO, COPENHAGUE, 9 OCTOBRE  
2009<sup>34</sup>

- Candidats: Le comte Jacques Rogge.
- Décompte des voix : 88 oui, 1 non et 3 abstentions.

> **Résultat : Le comte Jacques Rogge est réélu président.**

- Durée du mandat : 4 ans.

## 9. THOMAS BACH (GER), DEPUIS SEPTEMBRE 2013

2013 : 125<sup>E</sup> SESSION DU CIO, BUENOS AIRES, 10  
SEPTEMBRE 2013<sup>35</sup>

- Candidats: M. Thomas Bach, M. Sergey Bubka, M. Richard Carrion,  
- M. Ser Miang Ng, M. Denis Oswald, M. Ching-kuo Wu

RÉSULTATS DU VOTE	1 <sup>ER</sup> TOUR	PARTAGE À L'ISSUE DU PREMIER TOUR	2 <sup>E</sup> TOUR
M. Thomas Bach	43 voix		49 voix
M. Sergey Bubka	8 voix		4 voix
M. Richard Carrion	23 voix		29 voix
M. Ser Miang Ng	6 voix	56	6 voix
M. Denis Oswald	7 voix		5 voix
M. Ching-kuo Wu	6 voix	36	-

> **Résultat : Thomas Bach est élu président.**

- Durée du mandat : 8 ans.
- Règlement de base : Le règlement de vote est établi par la commission exécutive conformément à la [Charte olympique](#) et à l'alinéa 6 du texte d'application de la Règle 18.

<sup>33</sup> *Charte olympique*, 2001, Règle 24, alinéa 1, p. 43.

<sup>34</sup> Procès-verbal de la 121<sup>e</sup> Session du CIO, Copenhague, 2 & 7-9 octobre 2009.

<sup>35</sup> <http://www.olympic.org/fr/news/thomas-bach-est-elu-president-du-cio/208945>

## > SOURCES

### > Ouvrages :

- 1894-1994 – *Un siècle de Comité International Olympique – L’Idée – Les Présidents – L’Œuvre*, Lausanne : CIO, 1994, Volumes 1 & 2.
- Pierre de Coubertin, *Mémoires Olympiques*, Lausanne : CIO, 1997.
- Pierre de Coubertin, *Sélection de textes choisis*, Lausanne : CIO, 2000.
- [La Charte olympique à travers le temps](#) : accès en ligne à toutes les éditions de la Charte olympique

### > Revues olympiques et publications du CIO

- J. Sigfrid Edström, "Dernier discours présidentiel", *Bulletin du Comité International Olympique*, novembre 1952, n° 36.
- "95<sup>e</sup> Session du CIO", *Revue olympique*, août 1989, n° 262.
- "Programme de la 101<sup>e</sup> Session", *Revue olympique*, septembre 1993, n° 311.
- "One O Six", Lausanne : CIO, 1997 (numéro unique paru à l'occasion de la 106<sup>e</sup> Session du CIO à Lausanne, du 2 au 6 septembre 1997).

### > Procès-verbaux des Sessions du CIO

- *Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> Session du CIO*, Athènes, 4-14 avril 1896.
- *Rapport sur la 10<sup>e</sup> Session du CIO*, La Haye, 23 mai 1907.
- *Procès-verbal de la 24<sup>e</sup> Session du CIO*, Prague, 26-28 mai 1925.
- *Procès-verbal de la 30<sup>e</sup> Session du CIO*, Vienne, 7-9 juin 1933.
- *Procès-verbal de la 40<sup>e</sup> Session du CIO*, Lausanne, 3-6 septembre 1946.
- *Procès-verbal de la 47<sup>e</sup> Session du CIO*, Helsinki, 16-18 juillet 1952.
- *Procès-verbal de la 57<sup>e</sup> Session du CIO*, Rome, 22-24 août 1960.
- *Procès-verbal de la 62<sup>e</sup> Session du CIO*, Tokyo, 6-8 octobre 1964.
- *Procès-verbal de la 67<sup>e</sup> Session du CIO*, Mexico City, 7-11 octobre 1968.
- *Procès-verbal de la 73<sup>e</sup> Session du CIO*, Munich, 21-24 août & 5 septembre 1972.
- *Procès-verbal de la 83<sup>e</sup> Session du CIO*, Moscou, 15 juillet – 3 août 1980.
- *Procès-verbal de la 85<sup>e</sup> Session du CIO*, Rome, 27-29 mai 1982.
- *Procès-verbal de la 95<sup>e</sup> Session du CIO*, Porto Rico, 30 août – 1<sup>er</sup> septembre 1989.
- *Procès-verbal de la 101<sup>e</sup> Session du CIO*, Monaco, 21-24 septembre 1993.
- Procès-verbal de la 106<sup>e</sup> Session du CIO, Lausanne, 3-5 septembre 1997.
- Procès-verbal de la 112<sup>e</sup> Session du CIO, Moscou, 13-16 juillet 2001.
- Procès-verbal de la 121<sup>e</sup> Session du CIO, Copenhague, 2 & 7-9 octobre 2009.

## > CRÉDITS

### À PROPOS DU CEO

Le Centre d'Etudes Olympiques du CIO est la source de référence pour la connaissance olympique. Nous partageons cette connaissance avec des professionnels et des chercheurs, notre but étant de fournir des informations, donner accès à nos collections uniques, encourager la recherche et stimuler l'échange intellectuel. Faisant partie intégrante du CIO, nous bénéficions d'une position idéale pour fournir les informations les plus exactes, pertinentes et actualisées sur l'Olympisme. Nos collections couvrent tous les principaux thèmes liés aux Jeux Olympiques et au Mouvement olympique, et illustrent leur place dans la société. Découvrez toutes nos collections grâce à l'[Olympic World Library](#) (OWL), un catalogue de bibliothèque ainsi qu'un portail d'information entièrement consacré à la connaissance olympique. Parmi les ressources vous trouverez la documentation officielle du CIO et des comités d'organisation des Jeux Olympiques ainsi que des publications de chercheurs de renom international.

Pour en savoir plus sur le Centre d'Etudes Olympiques, consultez notre page web [www.olympic.org/etudes](http://www.olympic.org/etudes) ou écrivez-nous à [studies.centre@olympic.org](mailto:studies.centre@olympic.org).

### DÉCHARGE

"Ce contenu (le "Contenu") est mis à votre disposition par le Comité International Olympique (le "CIO") à des fins non-commerciales, d'éducation, de recherche, d'analyse, d'examen ou de reportage uniquement. Le Contenu ne devra pas être redistribué tel que mis à votre disposition par le CIO, en tout ou en partie, sauf s'il s'agit d'une œuvre dérivée que vous avez créée. La redistribution de compilations du Contenu mis à votre disposition est expressément exclue. Vous devez mentionner la source et indiquer si des modifications ont été apportées. Vous pouvez le faire de façon raisonnable, mais en aucun cas d'une manière suggérant que le CIO et ses entités affiliées, notamment le Centre d'Études Olympiques ("CEO"), approuvent votre utilisation. Le CIO, par le biais du CEO, s'efforce de vous fournir des informations exactes et actualisées. Toutefois, le CIO et le CEO ne fournissent aucune garantie et ne font aucune déclaration au sujet de, ni n'assument de responsabilité quant à, l'exactitude et l'exhaustivité des informations figurant dans le Contenu."

© 2017 Comité International Olympique